

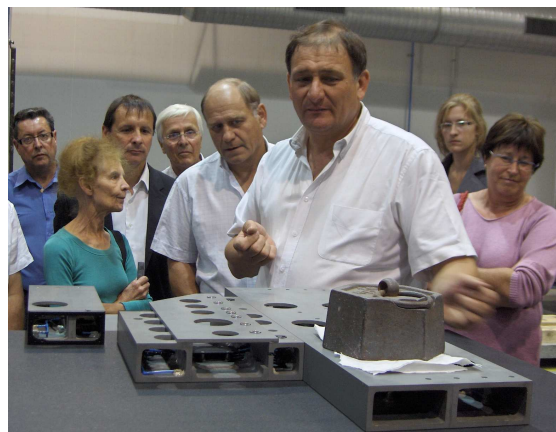
Délibérations du Comité de Programmation n°4 du 14 septembre 2010 A La forêt du Temple – entreprise Microplan France

Présents : 25

Membres du Comité de Programmation présents : 19

Membres du Comité de Programmation excusés : 14

Le Président Eric CORREIA ouvre la séance à 19h00, tenue dans les locaux de l'entreprise Micro Plan France. Il remercie Philippe Dugenes directeur de l'entreprise, pour son accueil chaleureux et la visite commentée de son établissement.



Il excuse l'absence des personnes suivantes :

Jean-Jacques Lozach, Sénateur et Président du CG 23 représenté par Guy Avizou, Philippe Viollet, Président de la Chambre d'Agriculture, Jean-Luc Pasty, et son suppléant Bernard Signamarcheix, Marc Coubret, Président du Pays de Guéret, Guy Rossignol, représentant le Pays de Guéret, Jean-Jacques Dupré, Chef d'entreprise et son suppléant, Armando Santos Machado, Christian Launey, Directeur adjoint du CMN et son suppléant, Dominique Farigou, Dominique Gruau chef d'entreprise, Guy Durieux, représentant l'OT des Monts de Guéret et sa suppléante Annie Devineau, Jean-Paul Chamberaud, Président de l'ELISAD, et sa suppléante Bernadette Robert, Daniel Dexet, Conseiller général et représentant du syndicat mixte des 3 lacs, le Directeur de l'ADRT et Véronique Audhuy, du service territoire du Conseil Régional

Il remercie par ailleurs les membres associés présents : Louis Garrouste de la DRAAF Limousin, Christiane Vignane de la DDT 23, Jean Marc Bidalet, Directeur régional de l'ASP et Erick Pascal de la Chambre des Métiers et de l'artisanat.

Le Président procède à la vérification du quorum ; pour rappel, au moins 50% des 38 membres du comité doivent être présents et dont 50% au moins appartiennent au Collège privé : 19 membres sont présents dont 10 appartiennent au Collège privé.

Le double quorum étant atteint, Eric CORREIA déclare que le Comité de Programmation peut décider valablement.

Objet 1 : modification des membres du Comité,

- pour la Comcom des 2 Vallées, Philippe Jammet, Président, propose son remplacement au Bureau du GAL par son suppléant, Christian Auger.

Avis du Comité : Favorable à l'unanimité



Objet 2 : Modifications de dossiers déjà programmés

- Modifications nécessitant un avenant à la convention d'origine :
 - ✓ Etude MSP portée par le Pays de Guéret (Osiris n°4 13 10 G101 000007) : afin de compléter l'étude et de combler le retard pris par l'animation de ce projet, le Pays demande un report de la date de fin de projet initialement prévue pour le 30/09/2010. Il est proposé une prolongation jusqu'au 31/12/2010 et une date limite de demande de paiement jusqu'au 31/03/2011.

Avis du Comité : **Favorable à l'unanimité**

Objet 3 : Gestion du FEADER au sein du GAL

- Lors du dernier Comité et AG du GAL le 13 avril dernier, n'ont pas été notifiées dans le rapport des délibérations, les décisions prises par le Bureau du GAL du 1^{er} décembre 2009. Il est donc nécessaire d'en faire le rappel afin de le notifier dans le présent rapport, à savoir :
 - ✓ Modulation du FEADER : il est proposé, chaque fois que possible, que les projets bénéficient du soutien maximum de 55% de la dépense publique totale,
 - ✓ Plancher d'attribution FEADER : vu la lourdeur administrative de la procédure et les coûts de gestion engendrés, il est proposé de fixer un plancher d'attribution FEADER à au moins 1000 €. Au dessous de cette somme, le dossier est inéligible.
 - ✓ Dégressivité du soutien Leader : pour l'aide au démarrage concernant le fonctionnement et pour le soutien aux événements et manifestations, il est proposé sur au maximum 3 années, un taux dégressif du soutien FEADER éligible se répartissant comme suit :
 - 100 % la première année,
 - 80 % la deuxième,
 - 30 % la troisième.

Avis du Comité : **Favorable à l'unanimité**

Objet 4 : Présentation des 7 dossiers soumis à l'approbation du Comité

- Principe : vote à main levée des membres, non participation (NP) pour les membres concernés par les dossiers soumis au vote,
- Rappel sur les différents avis du Comité :
 - Avis favorable,
 - Avis d'ajournement,
 - Avis défavorable.

a) La synthèse de chaque projet (nature, objectifs, cohérence Leader) est présentée par P. Ponsard et Laure Raguène.

b) L'avis des services instructeurs est présenté par les cofinanceurs s'il y a lieu et par Christiane VIGNANE de la DDT de la Creuse, organisme de proximité de Leader, désigné par l'Etat. La DRAAF et l'ASP sont également invitées à faire leurs commentaires sur les aspects réglementaires ou de procédures.

c) Débats s'il y a lieu au sein des membres du Comité, proposition d'Avis, et passage au vote.



N° OSIRIS	Intitulé du dossier	Porteur de projet	Montant FEADER	Avis du Comité
41110 G101 000001	Travaux connexes à l'aménagement foncier de la commune de Jouillat	Syndicat Intercommunal d'Equipement Rural de la Souterraine (SIERS)	550000,00 €	Favorable Unanimité -1 NP
<p><u>Rapport d'instruction du GAL</u> : Renforcer l'agriculture et la forêt pour maintenir une activité plus performante en termes économiques et durables, par une action collective d'amélioration des infrastructures liée à l'accès aux surfaces agricoles et à la simplification cadastrale.</p> <p>l'aménagement foncier sur la commune de Jouillat afin d'améliorer la compétitivité des exploitations dans le respect de l'environnement. Il s'agira de la première opération placée intégralement sous le régime de la charte pour l'aménagement foncier en Creuse signée en 2002.</p> <p>Les enjeux environnementaux ont été placés, pour la première fois en Creuse, au cœur de la réflexion préalable au projet, les études menées dans ce cadre ont permis à la commission de fixer des surfaces maxima pour l'agrandissement de la taille de la maille bocagère. Il est ainsi prévu de replanter 6,2 kilomètres de haies.</p> <p>Il concerne quelque 500 propriétaires terriens, 27 exploitants agricoles, près de 2 500 hectares. Le nombre de parcelles est divisé par 4. Ces travaux d'infrastructures permettront la libération d'emprises foncières qui seront utilisées pour la création d'itinéraires de randonnées, l'aménagement du réseau routier local et l'implantation de dispositifs d'assainissement collectifs.</p> <p>Ce projet est conforme à la mesure 125 C du Plan de développement.</p> <p><u>Avis des services instructeurs</u> : DDT de la Creuse : RAS</p> <p><u>Commentaires particuliers du CP</u> : dernier remembrement du département, il intervient dans un contexte agricole difficile et contribue au maintien de cette activité économique sur le secteur pour des exploitants dont la moyenne d'âge est jeune puisqu'elle s'établit autour de 40 ans.</p> <p><u>avis favorable</u></p>				
41310G101 000008	la pêche no kill : une activité touristique " nature " à développer et à promouvoir par le web	Association Office de tourisme des 3 Lacs	3274,70 €	Favorable unanimité (-1 NP)
<p><u>Rapport d'instruction du GAL</u> : L'office de tourisme mène en 2010 une politique de communication et de développement d'une activité phare pour l'accueil de touristes en Creuse : la pêche. 3 axes de développement sont ainsi retenus</p> <p>1) développement des prestations pêche des carnassiers aux leurres car la pêche aux leurres est dite « propre », respectueuse des poissons, permettant le no-kill et respectant ainsi la qualité environnementale du territoire. Moyens : animations pêches et achat de matériels spécialisés</p> <p>2) renforcer la communication autour de ce produit phare et ainsi augmenter la clientèle touristique= Le site Internet de l'Office de Tourisme va mettre l'accent sur le potentiel pêche de son territoire en lançant des campagnes de communication web ciblées</p> <p>3) développer et faciliter les moyens d'accès de la clientèle touristique sur le territoire grâce aux outils de réservation en ligne = Un site internet interactif au profit des activités touristiques et des hébergements (module de réservation en ligne)</p> <p>objectifs et attentes : augmenter la durée de la saison touristique et donc des locations ; faire des 3 lacs, le site phare de la pêche en limousin en privilégiant la pêche no kill ;</p> <p>Ce projet est conforme à la mesure 313 du Plan de développement.</p> <p><u>Commentaires particuliers du CP</u> : Avis favorable</p> <p><u>Avis des services instructeurs</u> : ras</p>				



N° OSIRIS	Intitulé du dossier	Porteur de projet	Montant FEADER	Avis du Comité
41310G101 000010	"Playa Tour", plage d'Anzême	Comité Départemental UFOLEP Creuse	2 688,89 €	Favorable unanimité

Rapport d'instruction du GAL ; DU MARDI 27 JUILLET AU DIMANCHE 01 AOUT 2010 5ème édition de cette manifestation d'envergure Nationale sur les littoraux et 1ère édition « exceptionnelle » dans les terres (et en Creuse !).

Animations sportives (tous les sports de plage, de plein air et de nature). ANIMATIONS : 2 concerts ; marché « local » ; animation (toute la semaine) du SIERS avec l'opération vacances propres, 1 animation (toute la semaine) du CPIE avec la campagne zéro pesticide ; Manifestation ouverte et accessible à tous les publics ; MANIFESTATION ECORESPONSABLE :

- Rassemblement éco responsable
- Certifiée développement durable
- Utilisation de la méthode ADERE (ADEME et Collectif ADER) pour mesurer, évaluer et gérer l'impact écologique de cette manifestation sur l'environnement.

Ce projet est conforme à la mesure 313 du Plan de développement.

Avis des services instructeurs :

DDT de la Creuse : ras

DRAAF = le Gal doit s'assurer de la publicité Leader et FEADER

Commentaires particuliers du CP : chaque bénéficiaire est informé de son obligation de publicité ; une banderole avec l'ensemble des logos européens réalisée par le GAL est mise à disposition des MO à fin de communication, lors de chaque manifestation financée par les fonds Leader ; elle était bien présente lors de cet événement ; les logos étaient également présents sur les documents de communication édités pour l'occasion.

avis favorable

41310G101 000011	Sonorisation du Bourg de Bonnat	Mairie de BONNAT	3 268,52 €	Favorable Unanimité
---------------------	---------------------------------	------------------	------------	---------------------

Rapport d'instruction du GAL

La place de la Fontaine située au centre-bourg de BONNAT est le pivot de l'activité économique, commerciale et des festivités bonnachonnes. Chaque samedi se déroule place de la Promenade un marché de produits fermiers, et la foire le 15 de chaque mois.

La valorisation du centre-bourg vise à redonner vie aux espaces publics, à développer son activité, à structurer, et à sécuriser le stationnement, tout cela dans un but de dynamiser cet espace public.

Par la même occasion, la sonorisation de la place de la Fontaine permettra d'accentuer l'animation locale, à l'occasion des cérémonies officielles, des fêtes, des manifestations sportives, favorisant ainsi le regroupement de la population en en faisant un lieu de rencontre parfaitement aménagé.

Ce projet est conforme à la mesure 321 du Plan de développement.

Avis des services instructeurs :

DDT de la Creuse : RAS

Commentaires particuliers du CP : avis favorable



N° OSIRIS	Intitulé du dossier	Porteur de projet	Montant FEADER	Avis du Comité
41310G101 000009	le Jardin Solidaire = réinsertion par le jardinage et action humanitaire	ASSOCIATION JARDIN SOLIDAIRE	5015,04€	Favorable unanimité

Rapport d'instruction du GAL

créée en 2004, l'association Jardin Solidaire mène une action de solidarité par le jardinage. Son but : accueillir et participer à la réinsertion de personnes en difficultés, bénéficiaires de minimas sociaux par la mise en activités dans les jardins ; et produire des légumes, les mettre à la disposition de la Banque alimentaire et participer à l'équilibre alimentaire des plus défavorisés située à Chéniers, utilisant un terrain mis gracieusement à sa disposition par la commune, elle a produit en 2009 plus de 10 tonnes de légumes dont 6,250 pour la banque alimentaire; elle a une activité de vente directe de plants et légumes afin de financer ses investissements de base (graines, terreau etc.) 1 emploi de jardinier a été créé afin d'assurer la programmation des cultures et coordonner les activités des bénévoles.

Des ateliers "jardinage naturel" sont mis en place pour les adultes mais aussi pour les enfants; Pour poursuivre ses activités, produire une quantité conséquente de légumes frais pour la Banque alimentaire tout au long de l'année et développer des animations en faveur des publics en difficultés, l'association nécessite de moderniser ses équipements en investissant dans une serre avec chauffage, du matériel de jardin et du petit outillage pour les animations enfants et adultes

Ce projet est conforme à la mesure 323 E du Plan de développement (soutien à l'économie sociale, service aux publics défavorisés, réduction de l'isolement en milieu rural)

Avis des services instructeurs :

DDT de la Creuse : RAS

Commentaires particuliers du CP : avis favorable

41310G101 000013	Conception du site web du Pôle Domotique et Santé de Guéret	Communauté de Communes de Guéret – Saint Vauray	10 315,25 €	Favorable unanimité – 5 NP
---------------------	---	--	-------------	-------------------------------

Rapport d'instruction du GAL : La Communauté de Communes de Guéret Saint-Vauray désire mettre en place des outils destinés à poursuivre des objectifs axés sur la création et la mise en place d'innovations technologiques, la création d'emplois, la création de nouveaux usages et services, afin d'améliorer les conditions de prise en charge des personnes dépendantes, âgées et/ou handicapées, la mise en plus d'une politique de développement durable dans les habitations collectives et individuelles. Le Centre de Ressources Domotique est l'infrastructure de développement économique des activités innovantes du Pôle domotique et Santé de Guéret, Pôle d'Excellence Rurale (PER)

La Communauté de Communes désire se doter d'un site Internet en adéquation avec les objectifs du Centre de Ressources Domotique du Pôle Domotique et Santé en lien avec les besoins et les attentes des usagers.

Le site possèdera la double vocation d'information et de communication. Il s'agit de faire connaître, faire comprendre, valoriser les services du Pôle Domotique et Santé. Il concourra à l'attractivité de l'offre proposée par le Centre de Ressources Domotique et à renforcer l'attractivité du territoire. Il offrira un accès à l' « e-information » en créant des liens favorisant la mise en réseau des différents partenaires du Pôle.

les Caractéristiques particulières = Le site web devra contenir des visites virtuelles de l'établissement en 360° (centre de ressources, salles de réunion en location...) Le site web se verra être facile d'accès aux personnes handicapées. Pour cela, il devra répondre aux critères du référentiel AccessiWeb 2.0. L'accessibilité du web est la problématique de l'accès aux services et contenus en ligne pour les handicapés et les seniors.

Le site sera bilingue : un site en version française, un site en version anglaise

Avis des services instructeurs :

DDT de la Creuse : RAS

Commentaires particuliers du CP : avis favorable



N° OSIRIS	Intitulé du dossier	Porteur de projet	Montant FEADER	Avis du Comité
413 10 G101 000012	Réalisation film Bibliothèque Multimédia Intercommunale	Communauté de Communes de Guéret – Saint Vauray	5 073,75 €	Favorable Unanimité (- 5NP)
<p><u>Rapport d'instruction du GAL</u> A l'occasion de l'inauguration de sa bibliothèque multimédia prévue pour septembre 2010, la communauté de communes de Guéret Saint-Vauray souhaite faire redécouvrir à travers un film d'une durée de 10 minutes la genèse ainsi que les enjeux de cette très belle réalisation : les grandes étapes depuis sa conception jusqu'à sa construction, sans oublier le travail parallèle de constitution des collections de lecture publique, et d'informatisation du patrimoine écrit de la ville. Une voix off accompagnera les images tout au long du film. Quelques interviews d'élus et d'architectes viendront ponctuer certaines séquences. Ce film sera diffusé lors de l'inauguration dans l'auditorium de la bibliothèque multimédia et sera projeté également sur certaines parois du hall et de l'espace d'exposition du rez-de-chaussée. Enfin il sera présent sur le portail de la bibliothèque. Ce projet est conforme à la mesure 323 E du Plan de développement.</p> <p><u>Avis des services instructeurs :</u> DDT de la Creuse : RAS <u>Commentaires particuliers du CP :</u> avis favorable</p>				

Objet 5 : synthèse financière du programme

- Etat d'avancement de la consommation FEADER : la présentation est effectués sur les montants engagés (programmés) et à titre prévisionnel, intègre les montants engagés lors du présent Comité plus une projection d'ici à la fin de l'année civile en cours, sachant qu'une dizaine de nouveaux projets sont actuellement à l'étude et devraient être présentés au prochain Comité de décembre 2010.
 - ✓ Globalement, pour la fin 2010, ce sont près de **1 086 000 € de FEADER** qui devraient être engagés, soit plus de 51% de l'enveloppe accordée au GAL.
 - ✓ En terme de réalisation sur l'exercice 2009, 153 507.62 € ont été payés sur un montant engagé de 204 649.87 €, soit 75%. Pour la fin de l'année 2010, le montant attendu de réalisation qui est de 318 696.75 € devrait être atteint sinon dépassé.
 - ✓ Les mesures 311 (diversification) et 421 (coopération) qui n'ont pas encore été sollicitées le seront dès le début 2011 sur des projets en cours d'élaboration.
- Prévisions de l'intervention Leader sur la phase 2 du Contrat Territorial 2011/2013
 - ✓ selon les projets présentés à ce jour (pouvant solliciter un soutien Leader), mais non encore validés par les autres cofinanceurs publics, le GAL Leader interviendrait à hauteur de plus de 572 000 € de FEADER sur un montant total de dépenses de 3 208 215 €, soit près de 18%.
 - ✓ compte tenu des prévisions de programmation Leader 2010 et de l'intervention sur le Contrat de Pays 2011/2013, il resterait autour de 460 000 € de FEADER à programmer d'ici à 2015. Ce montant représente un cofinancement public national minimum de plus de 376 000 €. En contrepartie, il est donc proposé de négocier une « réserve » Leader de 100 à 150 000 € auprès notamment du Conseil Général et du Conseil Régional, afin de pouvoir cofinancer les actions Leader qui ne seront pas inscrites dans le Contrat territorial du Pays 2011/2013.

Avis du Comité : **Favorable à l'unanimité**



Objet 6 : coopération

Deux avant projets de coopération interterritoriale sont présentés :

- circuits courts de distribution alimentaire, afin de vendre localement ce qui se produit localement en direction des consommateurs du territoire et de la restauration collective. Le GAL du Trégor Goëlo (région Bretagne) serait un des partenaires de cette action. L'organisation d'une filière de valorisation des produits locaux (transformation) serait également étudiée.
- Domotique et télésanté, application de la technologie pour renforcer la stratégie de la médecine préventive du territoire ainsi que pour l'attraction des professionnels de santé en milieu rural.

Deux groupes de travail distincts sont en cours de constitution non seulement pour définir les actions à mener dans le cadre de la coopération mais également, pour susciter des projets au niveau local.

Enfin, une délégation limousine doit se rendre en Finlande courant octobre 2010, à laquelle le GAL participerait : il s'agit d'un voyage d'étude portant sur la mise en place d'un système d'hébergement et de services à destination des personnes âgées. L'objectif de cette rencontre européenne est d'étudier les possibilités de transfert de l'expérience finlandaise sur les territoires du Limousin.

Avis du Comité : **Favorable à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance du Comité de Programmation LEADER Pays de GUERET à 20h30.

Fait à Guéret le 14 septembre 2010

Eric CORREIA
Président du GAL Pays de Guéret

